



# Excelsia

## **EMMAUS SYNERGIE**

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901*

**44 bis, avenue Lecomte  
94350 - Villiers-Sur-Marne**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2023**

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE**

*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence- Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France*

9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85

E-mail : [secretariat@excelsia-audit.fr](mailto:secretariat@excelsia-audit.fr)

SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z



## **EMMAUS SYNERGIE**

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901*

**44 bis, avenue Lecomte  
94350 - Villiers-Sur-Marne**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2023*

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14/06/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAUS SYNERGIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association EMMAUS SYNERGIE à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE**

*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence- Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France*

9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85

E-mail : [secretariat@excelsia-audit.fr](mailto:secretariat@excelsia-audit.fr)

SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés que les règles et principes comptables sont bien appliqués au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'Administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 06/06/2024



Le Commissaire aux comptes  
SARL EXCELSIA, représenté par  
Carole Boulanger

## **RESULTATS CUMULES 2023**

**ALLIANCE EXPERTISE**  
Tour CIT - Bureau 710  
3 rue de l'arrivée 75015 PARIS  
Tél. : 01.44.23.80.70  
Fax : 01.44.23.77.76

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022 NET
	BRUT	(à déduire)	NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	271 348	177 934	93 414	71 138
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à êtres cédés.</b>				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 000		5 000	5 000
Autres	1 310		1 310	1 310
<b>TOTAL I</b>	<b>277 658</b>	<b>177 934</b>	<b>99 724</b>	<b>77 448</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours :</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances :</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçus par legs ou donations destinés à êtres cédés.				
Autres	34 435	15 000	19 435	64 145
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	668 659		668 659	515 138
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	1 733		1 733	803
<b>TOTAL II</b>	<b>704 827</b>	<b>15 000</b>	<b>689 827</b>	<b>580 086</b>
<b>Frais d'émission des emprunts</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>982 485</b>	<b>192 934</b>	<b>789 551</b>	<b>657 534</b>
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part.				

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	6 863	6 863
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation (à détailler)</b>		
<b>Réserves :</b>		
Réserves affectées à l'investissement	19 559	19 559
Excédents affectés à la compensation d'amortissement		
Réserve de compensation	286 856	248 175
Réserves de trésorerie	70 950	70 950
Autres		
<b>Report à nouveau (a)</b>	100 373	77 403
<b>Résultat comptable de l'exercice (b)</b>	136 960	61 651
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>621 561</b>	<b>484 601</b>
<b>Fonds propres consommables</b>	<b>57 731</b>	<b>66 502</b>
Subventions d'investissement (renouvelables)	14 741	23 511
Provisions règlementées		
Provision pour couverture besoin fonds de roulement		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	42 991	42 991
<b>TOTAL I</b>	<b>679 292</b>	<b>551 102</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement	10 000	
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III</b>	<b>10 000</b>	
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>		
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)</b>	11 362	12 562
<b>Dettes des legs ou donations</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	81 678	83 780
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>	7 220	10 090
<b>Instruments de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL IV</b>	<b>100 259</b>	<b>106 432</b>
<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>789 551</b>	<b>657 534</b>
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	100 259	106 432
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte		
(c) Dettes sur achats ou prestations de services		
(d) A l'exception, pour application de (1) des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2023**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	90.00	90.00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	0.00	0.00
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	852 549.00	803 965.00
Subventions	115 922.00	93 000.00
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	0.00	0.00
Utilisations des fonds dédiés	0.00	8 570.00
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	26 904.95	32 671.37
<b>Total I</b>	<b>995 465.95</b>	<b>938 296.37</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	239 215.66	234 853.12
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	40 288.95	43 344.45
Salaires et traitements	406 174.57	406 174.57
Charges sociales	156 984.28	175 191.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	42 553.25	26 069.87
Dotations aux provisions	10 000.00	0.00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	1 783.56	0.00
<b>Total II</b>	<b>897 000.27</b>	<b>885 633.88</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>98 465.68</b>	<b>52 662.49</b>

**COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2023**

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 415.30	270.24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>3 415.30</b>	<b>270.24</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>3 415.30</b>	<b>270.24</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	35 397.30	8 770.40
Sur opérations en capital	0.00	0.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>35 397.30</b>	<b>8 770.40</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	318.00	52.00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>318.00</b>	<b>52.00</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>35 079.30</b>	<b>8 718.40</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 034 278.55</b>	<b>947 337.01</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>897 318.27</b>	<b>885 685.88</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>136 960.28</b>	<b>61 651.13</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	4 000.00	
Bénévolat	7 425.00	6 001.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 425.00</b>	<b>6 001.00</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	4 000.00	
Personnel bénévole	7 425.00	6 001.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 425.00</b>	<b>6 001.00</b>

**ANNEXE AU BILAN**

**EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

<b>TOTAL DU BILAN</b>	732 843.41 euros
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	1 034 278.55 euros
<b>RESULTAT COMPTABLE : EXCEDENT</b>	136 960.28 euros
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	194 316.28 euros
<p>L'exercice couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 et, a une durée de 12 mois.</p> <p>Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-après, fait partie intégrante des comptes annuels.</p>	

<b>SOMMAIRE DE L'ANNEXE</b>	
<b>I - PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES</b>	<b>PAGES 3-4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Règles et méthodes comptables</li> <li>. Calcul des amortissements et des provisions</li> <li>. Changements de méthode</li> <li>. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice</li> </ul>	
<b>II - NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>PAGES 5-8</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mouvements ayant affectés les postes de l'actif et du passif</li> <li>. Amortissements</li> <li>. Mouvements des provisions</li> <li>. Produits à recevoir et charges à payer</li> <li>. Charges et produits constatés d'avance</li> </ul>	
<b>III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>PAGE 9</b>
<b>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</b>	<b>PAGE 9</b>

**I - PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES****REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- . indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT**

NEANT

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

NEANT

**a) Les immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

. logiciels	1 an
. agencements - aménagements	10 ans
. matériel bureau et informatique	3 ou 5 ans
. mobilier bureau	5 ans

**b) Les participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

NEANT

**c) Les stocks**

NEANT

**d) Les créances**

Montant : 64144.92

**e) La prime de remboursement des obligations**

SANS OBJET

**f) Les provisions réglementées**

Cf tableau des provisions

**g) Les opérations en devises**

SANS OBJET

**h) Les opérations à long terme**

SANS OBJET

**i) Les dépôts et cautionnements**

Dépôt loyer	1 310.00
Prêts aux personnels	5000

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****Provisions pour congés à payer**

La provision pour congés à payer pour un montant de 46 869 €, se ventile de la manière suivante :

	428000	438600	448600	Total
PREVENTION	31 577	12 135	3 157	<b>46 869</b>
AUTO ECOLE				
	<b>31 577</b>	<b>12 135</b>	<b>3 157</b>	<b>46 869</b>

<b>II - NOTES SUR LE BILAN</b>
--------------------------------

**MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES POSTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

**A - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Nature	Montant au 31/12/2022	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2023
		Acquisitions	Diminutions	
205000 - Concession brevets licences				
215400 - Matériel outillage				
218100 - AAI				
218200 - Matériel de transport	158 181.92	43 841.76	16 000.00	186 023.68
218300 - Matériel de bureau	62 624.80	5 987.98		68 612.78
218400 - Mobilier	5 589.91			5 589.91
218800 - Autres immobilisations	11 122.03			11 122.03
<b>TOTAUX</b>	<b>161 278.67</b>	<b>49 829.74</b>	<b>16 000.00</b>	<b>271 348.40</b>

**B - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Nature	Montant au 31/12/2022	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2023
		Dotations	Reprises	
205000 - Concession brevets licences				
215400 - Matériel outillage				
218101 - AAI AEMO				
218102 - AAI - Divers AEMO				
218200 - Matériel de transport	104 205.27	20 130.54	16 000.00	108 335.81
218300 - Matériel de bureau	45 463.52	7 422.71		52 886.23
218400 - Mobilier	5 589.91			5 589.91
218800 - Autres immobilisations	11 122.03			11 122.03
<b>TOTAUX</b>	<b>166 380.73</b>	<b>27 553.25</b>	<b>16 000.00</b>	<b>177 933.98</b>

**B - TABLEAU DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES**

Nature	Montant au 31/12/2022	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2023	
		Augmentations	Diminutions		
141000 - Réserve de trésorerie	42 990.54			42 990.54	
148600 - Diff réal. Élément actif					
158800 - Provision pour charges					
194000 - Fonds dédiés		10 000.00			10 000.00
4967000 - Provision créances douteuses		15 000.00			15 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>42 990.54</b>	<b>25 000.00</b>		<b>67 990.54</b>	

Conformément à l'instruction N°DGAS/SD5B/2008/319 du 17 Août 2008, et l'avis du CNC N°2008-05 du 4 mai 2008 relatif à certains mécanismes comptables applicable aux établissements médico-sociaux, les plus values de cession sont neutralisés pour la comptabilisation d'une provision réglementée

**FONDS PROPRES RESERVES**

Nature	Montant au 31/12/2023	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2023
		Augmentation	Diminution	
Fonds associatifs	6 863.35			6 863.35
- sans droit de reprise				
- avec droits de reprise				
Réserves				
- Excédents affectés à l'investissement	19 558.88			19 558.88
- Trésorerie	70 949.80			70 949.80
- Compensation des déficits	248 174.90	50 763.97	12 083.29	286 855.58
- Compens. Charges d'amortissements				
- Autres				
<b>TOTAUX</b>	<b>345 546.93</b>	<b>50 763.97</b>	<b>12 083.29</b>	<b>384 227.61</b>

**REPORTS A NOUVEAU**

Nature	Montant au 31/12/2022	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2023
		Augmentation	Diminution	
Report à nouveau gestion libre	1 598.76			1 598.76
Report à nouveau gestion contrôlée				
Charges refusées par autorité tarification	-55.00			-55.00
Excédents affectés réduction charges	96 528.20	60 257.60	52 284.15	104 501.65
Excédents affectés financement charges				
Déficits reportés				
Charges non opposables - amortissements				
Charges non opposables - congés à payer	-20 669.09	17 674.00	2 677.00	-5 672.09
<b>TOTAUX</b>	<b>77 402.87</b>	<b>77 931.60</b>	<b>54 961.15</b>	<b>100 373.32</b>

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

**a) Montant total des créances** **64 144.92**

A moins d'un an	64 144.92
A plus d'un an	-

**b) Montant total des dettes** **106 431.82**

A moins d'un an	106 431.82
A plus d'un an et moins de 5 ans	
A plus de 5 ans	

**PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER**

**a) Produits à recevoir** **10 000.00**

. Créances rattachées à des participations	
. Autres immobilisations financières	
. Créances clients et comptes rattachés	
. Autres créances	10 000.00

**b) Charges à payer** **68 110.30**

---

. Emprunts obligataires convertibles	
. Autres emprunts obligataires	
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
. Emprunts et dettes financières divers	
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 604.18
. Dettes fiscales et sociales	57 506.12
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
. Autres dettes	

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

**a) Total des charges constatées d'avance** **1 733.20**

---

. Exploitation	1 733.20
. Hors exploitation	

**b) Total des produits constatés d'avance**

---

. Exploitation	
. Hors exploitation	

**CHARGES A REPARTIR**

. Charges différées amorties au taux de	NEANT
. Frais d'acquisition des immobilisations amortis au taux de	NEANT
. Frais d'émission des emprunts amortis au taux de	NEANT
. Charges à étaler amorties au taux de	NEANT

**PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS ET AUTRES EMPRUNTS**

NEANT

**LITIGES**

Un salarié a engagé une procédure devant le conseil des Prud'hommes,

La procédure étant toujours en cours, le montant inscrit en charges à payer s'élève à 10 000€.

**III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le résultat retraité de l'exercice se ventile de la manière suivante :

Section prévention VILLIERS / LE PLESSIS TREVISE	113215.19
Section prévention SUCY / LA QUEUE EN BRIE	42613.74
Section parentèle	
Section auto école sociale	35245.87
Section associative	3241.48
	<b>194316.28</b>

Le bénévolat est valorisé à 7 425 € pour 495 heures,

**IV -AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

NEANT